

Règlement Local de Publicité intercommunal : enquête publique

Jusqu'au lundi 25 avril 2022 inclus

Le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) établi par la Communauté Urbaine d'Alençon fait l'objet d'une enquête publique, consultable dans les 31 communes qui composent son territoire.

Cette enquête est ouverte jusqu'au lundi 25 avril 2022 à 17h30.

Les pièces du dossier sont également accessibles sur <https://www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/urbanisme/reglement-local-de-publicite/>

Des permanences, en présence du commissaire enquêteur, se tiendront à :

- Arçonnay, le samedi 9 avril de 9 h à 12 h
- Damigny, le mercredi 13 avril de 13 h 30 à 17 h 30
- Condé-sur-Sarthe, le mercredi 20 avril, de 9 h 30 à 12 h 30
- Alençon (annexe de la Rotonde, 6-8 rue des Filles Notre-Dame), le lundi 25 avril, de 14 h 30 à 17 h 30

Le public peut formuler ses observations et propositions jusqu'au lundi 25 avril :

- soit par écrit sur le registre dédié mis à disposition dans les communes
- soit auprès du commissaire enquêteur, lors d'une de ses permanences
- soit par voie postale (à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur « Enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité et l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal », Communauté Urbaine d'Alençon, Service Planification Prospectives, 4 Place Foch, CS 50362, 61014 ALENÇON)
- soit par voie électronique (dépôt dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/2973>, ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueRLPI@cu-alencon.fr (les observations transmises par courriel et déposées sur le registre dématérialisé seront visibles par tous).

Contact :

Département Aménagement et Développement
Service Planification et perspectives
02 33 32 41 07

Retrouvez toute l'actualité de la
Communauté Urbaine d'Alençon sur
www.cu-alencon.fr



et abonnez-vous à la newsletter !